



Vie instable du père, mes enfants sont-ils en danger?

Par **nathalie**, le **19/03/2008** à **08:36**

madame, monsieur, bonjour

Etant divorcée depuis novembre 2007, j'ai la garde de mes deux enfants. une petite fille de 9 ans et un petit garçon de 6 ans.

Leur père les as un week end sur deux et la moitié des vacances scolaire. Il a donné une adresse au juge dans le 91 près d'Etampes (chez ses parents) mais le week end, les enfants sont rarement à cette adresse.

Ils naviguent de chez un copain à l'autre, dorment sur des canapés ou parfois dans des lits, avec les autres enfants des différents copains ou copines de mon ex-mari. Quand ils rentrent le dimanche soir (jamais avant 20 heures) ils n'ont ni mangé (repas du soir), ni lavés et parfois les devoirs ne sont même pas fait (... ils ont joué à la Wii).

Depuis quelques semaines, mon ex-mari a trouvé une amie qui a deux petites filles (une de 9 ans et l'autre de 2 ans). Je ne sais pas du tout ni l'adresse, ni même un numéro de téléphone, mais apparemment son appartement est dans le 93.

Les enfants m'ont dit qu'il dormaient tous les quatre dans la même chambre à deux par lit, mais que quand la petite fille de 2 ans est trop serrée elle va dormir dans le lit de sa mère (où y'a aussi mon ex-mari).

Puis je exiger une adresse et un numéro de téléphone où joindre mes enfants en cas d'urgence?

De plus j'en ai maré de cette vie de bohème où il n'y a pas d'heure pour se mettre à table, au lit (ils se couchent dès fois à 1 heure du matin), je souhaiterais une vie plus paisible pour mes enfants. Que puis-je faire pour que leur père prenne conscience que des enfants ne sont pas des petits chiens que l'on fait suivre, en les laissant à garder quand il veut sortir en boîte de nuit?

Merci de votre réponse.

Par **licossette**, le **20/03/2008** à **15:30**

Bonjour, je me pose également cette question car je vis actuellement un cauchemar, la personne avec qui je vivais m'a trompé alors que nous avons 2 enfants et un bébé en route pour août, malgré des promesses je viens d'apprendre que celui-ci n'a jamais rompu avec cette fille, alors que toujours amoureuse je lui ai confié ma fille de 2 ans et moi aussi je ne sais même pas où il a emmené ma fille, s'il a un domicile ou s'il vit chez elle et qu'il a emmené ma fille chez elle, je n'ai eu aucun appel téléphonique pour me rassurer et étends toujours son portable ne lui faisant plus confiance je ne lui confie plus ma fille car je viens de prendre un avocat afin de pouvoir savoir ce que je dois faire car lui veut me prendre mes enfants pour aller vivre avec elle je crois enfin je ne reçois que des menaces verbales, physique j'ai dû porter plainte et psychologique
je vous souhaite bon courage pour la suite
une personne qui vous comprend car quand il vient les voir après les enfants ne sont plus pareils, énervés ne veulent pas manger ni se coucher.....

Par **nathalie**, le **14/04/2008** à **09:42**

bonjour,

C'est gentil de comprendre mon problème, mais ça ne résout pas ma question? pouvez-vous SVP me donner des conseils concrets?

Merci

Par **JEANC**, le **14/04/2008** à **14:03**

Bonjour,

La loi impose aux ex-conjoints cotitulaires de l'autorité parentale de se donner mutuellement leurs coordonnées dès lors qu'ils ont l'enfant en garde ou en droit de visite et d'hébergement. Vous pouvez en avvertir le JAF.

Pour le reste, que dire ??? C'est un cas malheureusement très courant et à moins d'apporter au JAF des éléments prouvés tendant à justifier qu'il commet des fautes éducatives caractérisées, il n'y a malheureusement pas grand chose à faire si ce n'est essayer de raisonner le père...

Courage.

Cordialement

Par **nathalie**, le **15/04/2008** à **19:09**

Merci de votre réponse,

Le raisonnement est peine perdue car il est très orgueilleux et ne supporte aucune contradiction (même de ses parents). Bref!

Entre temps j'ai réussi à obtenir le nom de famille de sa compagne et la rue où ils habitent et donc où mes enfants vont le week end.

Merci encore pour votre aide, c'est rassurant de pouvoir s'adresser à des professionnels.

Par **christinempe**, le **29/11/2012** à **09:37**

bonjour , je suis séparé du père de mes enfants depuis 4 ans , 4 ans de bataille car à chaque fois qu'il les prend rien ne se passe correctement , vole des vêtements pour ces autres enfants , ma fille de 5 ans doit faire elle seule le ménage ils sont souvent punis , fessés ou autre alors qu'ils n'ont rien fait et ce samedi lorsque je les ai récupérés ils avaient de gros boutons sur le corps vraiment moche à voir après rdv chez le médecin il s'avère que ce sont des piqûres de puces , mon dernier a eu des vomissements et des violentes crampes à l'estomac dues au bouton . monsieur n'a pas apparemment d'animaux , apparemment c'est extrêmement sale je voulais savoir que puis-je faire ? J'ai peur pour leur santé et monsieur nie tout , je ne veux pas que ça se reproduise merci